



Fédération FO de la Métallurgie

9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 00 - Fax : 01 45 83 78 87 - contact@fo-metaux.fr

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

**ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA
DANS LA BRANCHE DE LA BJOP
(Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres et des Perles
et activités qui s'y rattachent)**

Le 5 février et le 12 mars 2019 se sont tenues les négociations sur les salaires minima de la branche pour l'année 2019.

FO Métaux a revendiqué une augmentation de 3 % sur l'ensemble de la grille au vu des indicateurs économiques qui sont favorables.

Le 12 mars 2019, après en avoir débattu, et suite à une suspension de séance, la délégation patronale est revenue avec une proposition de 1,9 %, applicable au 1^{er} mai 2019.

FO Métaux sera signataire, et se félicite de cet accord qui va améliorer le pouvoir d'achat des salariés de la branche.

Paris, le 12 mars 2019

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire Fédérale en charge de la branche de la BJOP, 06 31 36 29 44